

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

1 INTRODUCTION	2
2 DÉTAILS DU PROJET.....	3
3 APPROCHE PROPOSÉE POUR L'APPROVISIONNEMENT	4
4 RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS.....	4
5 RÉGIME D'INTÉGRITÉ DU GOUVERNEMENT DU CANADA	6
6 REMARQUES À L'INTENTION DE L'INDUSTRIE	6
7 AUTORITÉ DE L'APPEL D'INTÉRÊT	6

AVIS

Le présent appel d'intérêt est diffusé à l'industrie afin d'appliquer et de faire connaître les exigences du Partenariat d'assistance technique tout en sollicitant les commentaires de l'industrie pour évaluer les options d'approvisionnement et de mise en œuvre. Il s'agira de travailler en tant qu'entité de mise en œuvre pour permettre le déploiement, en fonction de la demande, de l'expertise canadienne à l'étranger sur des priorités liées à la Politique d'aide internationale féministe en réponse aux besoins exprimés par les institutions gouvernementales nationales dans les pays admissibles à l'Aide publique au développement (APD). Les activités d'assistance technique dans le cadre du Mécanisme de déploiement d'experts du Partenariat d'assistance technique (MDE-PAT) peuvent inclure, entre autres, la formation, le soutien consultatif, la recherche sur les politiques, le développement institutionnel et les visites techniques dans une grande variété de domaines. Les réponses à cet appel d'intérêt ne sont pas, et ne seront pas considérées comme des soumissions officielles. Veuillez fournir vos commentaires, idées, réponses ou renseignements au plus tard le **23 mars, 2020 à 14 h.**

L'émission de cet appel d'intérêt ne constitue pas un appel d'offres et aucun contrat n'en résultera. La Corporation commerciale canadienne (CCC), au nom d'Affaires mondiales Canada (AMC), sollicite :

- a) l'information et la rétroaction de l'industrie à ce sujet pour le seul bénéfice d'AMC;
- b) des idées liées à l'approche actuelle qui pourraient se traduire par des gains d'efficacité et des économies de coûts pour les Canadiens.

Les réponses resteront confidentielles, sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information*, et seront conservées pour appuyer l'élaboration de documents et de décisions de planification interne, et peut-être toute demande de proposition (DP) future. Toute découverte rendue publique protégera les renseignements de nature délicate sur le plan commercial conformément aux politiques fédérales. Les répondants sont encouragés à indiquer, dans les renseignements qu'ils partagent avec le gouvernement du Canada, toute information qu'ils estiment être de nature exclusive, de tiers ou personnelle. Veuillez noter que le gouvernement du Canada peut être tenu par la loi (p. ex., en réponse à une demande en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*) de divulguer des renseignements exclusifs ou de nature délicate sur le plan commercial concernant un répondant (pour plus de renseignements : <https://www.fintrac-canafe.gc.ca/atip-airp/privacy-privée-fra>).

Le gouvernement du Canada ne s'engage pas à répondre aux commentaires qui pourraient être reçus. Les réponses ne seront pas renvoyées.

Il n'y aura pas de liste restreinte de fournisseurs potentiels dans le but d'entreprendre des travaux futurs à la suite du présent appel d'intérêt. De même, la participation à cet appel d'intérêt n'est pas une condition ou un préalable à la participation à une éventuelle sollicitation ultérieure. Les répondants ne seront pas remboursés pour les frais engagés dans le cadre de leur participation au présent appel d'intérêt.

La soumission d'une réponse au présent appel d'intérêt n'est pas nécessaire pour soumettre une réponse à toute DP subséquente.

1 INTRODUCTION

Le Canada possède une expertise reconnue et recherchée au niveau international dans des domaines tels que l'égalité des sexes, l'audit, la gestion des finances publiques et fiscales, la réforme du secteur public, l'éducation et la formation professionnelle, la réforme du secteur de la justice, la gestion des ressources naturelles, les politiques de transparence et de lutte contre la corruption, les capacités statistiques et la réforme de la police, entre autres. Cette expertise se retrouve dans la sphère de la société canadienne, notamment dans les secteurs privé et public, dans la société civile et dans le milieu universitaire.

Par le biais du Partenariat d'assistance technique (PAT), AMC fournira une assistance technique stratégique conforme à la Politique d'aide internationale féministe en réponse aux besoins exprimés par les pays admissibles à l'APD. Afin d'accroître le rendement et la capacité des institutions des pays en développement à planifier, développer et mettre en œuvre des politiques et des programmes nationaux, le MDE-PAT proposera une série d'activités d'assistance technique pour répondre aux besoins exprimés par les institutions nationales. Cela pourra inclure, entre autres, l'accompagnement professionnel, la formation, le soutien consultatif, la recherche sur les politiques, le développement institutionnel et les visites techniques dans une grande variété de domaines. Les priorités du MDE-PAT seront liées à la Politique d'aide internationale féministe, les résultats escomptés suivants devant être atteints grâce à sa boîte à outils d'activités d'assistance technique :

Résultat final :

- Amélioration des conditions ou du bien-être des personnes les plus pauvres, les plus marginalisées et les plus vulnérables en contribuant aux objectifs de développement durable (ODD) et aux efforts d'aide internationale du Canada dans les pays admissibles à l'APD tout en affirmant le leadership du Canada.

Résultats intermédiaires :

- Renforcement des institutions nationales efficaces, inclusives, responsables et sensibles à la dimension de genre dans les pays admissibles à l'APD.
- Participation accrue des Canadiens aux efforts d'aide internationale du Canada.

Résultats immédiats :

- Amélioration de la capacité des institutions nationales des pays admissibles à l'APD à planifier, élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes nationaux qui font progresser l'égalité des sexes, la durabilité de l'environnement et les droits de l'homme.
- Sensibilisation accrue des Canadiens en tant que partenaires et citoyens du monde à l'appui des efforts d'aide internationale du Canada.

2 DÉTAILS DU PROJET

Exigences

AMC a l'obligation de sélectionner une entité de mise en œuvre canadienne pour permettre le déploiement, en fonction de la demande, de l'expertise canadienne à l'étranger et d'autres activités d'assistance technique sur les priorités liées à la Politique d'aide internationale féministe en réponse aux besoins exprimés par les institutions nationales des pays admissibles à l'APD. Le travail sera effectué conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats et aux pratiques exemplaires pour les projets de développement, notamment en ce qui a trait à l'égalité des sexes, à l'environnement et à l'approche fondée sur les droits de l'homme.

Grâce aux consultations sur les projets antérieurs et aux leçons qui en ont été tirées, AMC a décidé de déployer des experts non gouvernementaux par l'entremise d'une entité de mise en œuvre, qui aurait un accès facile aux experts, aux processus et aux systèmes pertinents pour préparer, soutenir et déployer des experts provenant de la société civile canadienne, du milieu universitaire et du secteur privé. Cette entité devrait disposer des ressources et des outils administratifs nécessaires pour gérer un grand nombre de contrats et de transactions et être bien équipée pour gérer les exigences en matière de responsabilité et de devoir de diligence liées aux déploiements d'experts, notamment en ce qui a trait à la logistique, à la formation préalable au déploiement et aux questions liées aux déploiements internationaux.

Autorité

AMC aura l'autorité ultime sur l'approbation des projets, mais travaillera en étroite collaboration avec l'entité chargée de la mise en œuvre. L'entité chargée de la mise en œuvre sera en outre responsable, entre autres, des éléments suivants :

1. travailler avec, les gouvernements des pays partenaires et les experts, avec la contribution des missions canadiennes locales sur les environnements locaux, pour définir le mandat détaillé des activités d'assistance technique et assurer une liaison continue tout au long du déploiement;
2. obtenir l'expertise technique nécessaire pour répondre aux demandes des pays;
3. gérer tous les éléments administratifs, le recrutement d'experts, la passation de marchés et la logistique des déploiements, en facilitant les déplacements, l'hébergement et l'organisation du lieu de travail;
4. suivre le rendement des experts déployés, communiquer les résultats au ministère, créer des plans de communication pour les activités et les événements de mobilisation du public après le déploiement;
5. organiser des visites techniques sur demande, selon les besoins.

Toutes les demandes de déploiement spécifiques reçus d'un gouvernement d'un pays partenaire seront d'abord examinées et approuvées par AMC afin de s'assurer que chaque déploiement est stratégique et conforme aux besoins locaux et aux politiques et priorités du Canada.

L'entité chargée de la mise en œuvre devrait permettre le déploiement d'environ 30 experts canadiens par an, pour une période totale de quatre ans. Bien que l'on s'attende actuellement à ce qu'environ 30 déploiements individuels d'experts canadiens soient effectués chaque année, le programme est axé sur la demande et le nombre total peut être ajusté en fonction des besoins cernés.

3 APPROCHE PROPOSÉE POUR L'APPROVISIONNEMENT

Une demande de proposition (DP) en une seule phase devrait être publiée dans un avenir proche et le soumissionnaire offrant la meilleure réponse sera recommandé pour l'attribution du contrat.

Entre autres critères, l'accent sera mis sur la capacité des soumissionnaires à mettre en place un réseau permettant d'engager l'expertise canadienne dans des déploiements à l'étranger et d'accéder facilement à l'expertise canadienne requise par un mécanisme approprié.

En outre, la DP examinera l'expérience du soumissionnaire en matière de déploiement de Canadiens tout en gérant les exigences légales et le devoir de diligence des experts canadiens lors de leurs déplacements à l'étranger et en particulier dans les États fragiles et touchés par des conflits.

Les soumissionnaires doivent connaître et respecter la Politique d'aide internationale féministe et les pratiques de gestion axée sur les résultats. En outre, ils devront être conscients des approches contemporaines et des pratiques exemplaires en matière de genre, d'environnement et de droits de l'homme.

4 RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS

L'intention est d'utiliser les renseignements recueillis en réponse à cet appel d'intérêt pour :

- déterminer le niveau d'intérêt du marché pour ce projet;
- obtenir de l'information sur les approches et les solutions novatrices que l'industrie pourrait apporter au projet;
- obtenir de l'information auprès des professionnels du développement et des firmes de génie-conseil expérimentés concernant la conception et la mise en œuvre du programme de déploiement proposé;
- obtenir des recommandations qui contribuent à la conception d'un processus de passation de marché qui garantirait l'engagement d'une entité de mise en œuvre compétente et experte pour le programme du MDE-PAT qui répond aux objectifs.

Les répondants sont encouragés à donner des réponses concises, des commentaires et des idées qui, selon eux, seraient bénéfiques au projet. Le gouvernement du Canada demande aux répondants de suivre la structure fournie ci-dessous pour leurs réponses. Les réponses doivent inclure des idées, des renseignements et des recommandations qui pourraient permettre de clarifier les exigences, de réduire les coûts et de cerner les problèmes potentiels liés à ce projet.

Bien que les réponses doivent être aussi complètes que possible, il est entendu que, pour diverses raisons, les répondants potentiels peuvent ne pas être en mesure de fournir certains des renseignements demandés. La communication de tous les renseignements disponibles serait appréciée.

Les réponses resteront confidentielles, sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information*. Les renseignements fournis seront utilisés aux fins de l'analyse du projet et pourront servir à préparer une éventuelle demande de proposition (DP).

N° DE LA QUESTION	QUESTION	RÉPONSE
Q1	Profil du répondant : veuillez fournir un profil général de votre organisation. Votre réponse peut	

	<p>également inclure toute information qui pourrait être utile pour démontrer l'expertise de votre organisation dans le cadre de ce projet. Si une réorganisation quelconque est nécessaire pour répondre aux exigences du projet, veuillez indiquer les efforts déployés et leur impact sur votre offre.</p> <p>Inclure le nom, l'adresse postale, le numéro de téléphone et l'adresse électronique d'une personne-ressource désignée.</p>	
Q2	<p>Profil de l'équipe de projet : veuillez fournir de l'information sur l'équipe de projet qui serait nécessaire pour le projet. Quelle combinaison d'ensembles de compétences ou de domaines d'expertise serait incluse? Quelle serait la taille de l'équipe? Comment géreriez-vous la variation attendue du volume du projet?</p>	
Q3	<p>Liste d'experts : votre organisation tient-elle une liste d'experts indépendants qui seraient en mesure de répondre aux besoins énoncés dans les détails du projet? Pensez-vous qu'une liste d'experts est nécessaire à la réussite du projet? Déterminez les critères précis qui serviraient à évaluer la qualité d'une liste d'experts.</p> <p>Si vous n'optez pas pour une liste d'experts, comment feriez-vous pour embaucher des experts afin de répondre aux exigences du projet?</p>	
Q4	<p>Risques : quels défis, problèmes ou risques (techniques, environnementaux, opérationnels, organisationnels, financiers, etc.) pourraient avoir un impact sur la réussite du projet?</p>	
Q5	<p>Structure de prix : ce projet est axé sur la demande, ce qui se traduit par un volume de projet variable, un calendrier imprévisible et une concentration des travaux. Formulez des suggestions pour une structure de prix appropriée pour les soumissionnaires, qui resterait conforme aux politiques du gouvernement du Canada.</p>	
Q6	<p>Innovation/propositions de solutions : avez-vous de l'information sur les approches et les</p>	

	solutions novatrices que vous pourriez apporter au projet?	
Q7	Autres renseignements : y a-t-il d'autres renseignements, propres à cet appel d'intérêt, que votre organisation juge importants?	

5 RÉGIME D'INTÉGRITÉ DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Avant d'attribuer un contrat à la suite d'une éventuelle DP, le gouvernement du Canada vérifiera que le soumissionnaire n'est pas inadmissible à l'attribution d'un contrat ou suspendu. Certaines accusations, condamnations et autres circonstances concernant le soumissionnaire, ses filiales et ses sous-traitants de premier niveau, telles que décrites dans la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), rendront ou pourraient rendre le fournisseur inadmissible à l'attribution d'un contrat ou suspendu.

6 REMARQUES À L'INTENTION DE L'INDUSTRIE

Les répondants potentiels sont informés que toute information transmise au Canada en réponse à ce processus de consultation de l'industrie pourra servir au Canada pour l'élaboration d'une DP concurrentielle. Toutefois, le gouvernement n'est pas tenu de donner suite à quelque déclaration d'intérêt ni d'en tenir compte dans aucun document connexe, notamment une DP.

La publication de ce processus de consultation de l'industrie ne crée pas d'obligation pour le Canada d'émettre un appel d'offres ultérieur, et n'oblige pas le Canada, légalement ou autrement, à conclure un accord ou à accepter les suggestions des organisations. Le Canada se réserve le droit d'accepter ou de rejeter l'ensemble ou une partie des commentaires reçus.

Aucune liste restreinte d'entreprises en vue de la réalisation de travaux ultérieurs ne sera établie à la suite du processus de consultation de l'industrie. De plus, la participation au processus de consultation de l'industrie n'est ni une condition ni un préalable pour répondre à toute DP éventuelle du Canada.

Les entreprises qui participent à ce processus de consultation doivent indiquer toute information qu'elle considère comme confidentielle sur le plan commercial ou comme sa propriété exclusive.

Toutes les demandes de renseignements et autres communications liées à ce processus de consultation de l'industrie doivent être adressées exclusivement à l'autorité de l'appel d'intérêt.

7 AUTORITÉ DE L'APPEL D'INTÉRÊT

7.1 Agent responsable désigné par la CCC

L'agent responsable désigné par la CCC pour l'appel d'intérêt est :

Andrew Prevost
 Chargé de comptes
 Opérations, CCC
 350, rue Albert, bureau 700

K1A 0S6
Canada
Courriel : bids@ccc.ca

7.2 Questions concernant l'appel d'intérêt

Toutes les demandes de renseignements doivent être transmises par écrit à l'agent responsable désigné par la CCC **au plus tard cinq (5) jours ouvrables avant la date de soumission de la réponse**. Les demandes de renseignements reçues après ce délai peuvent ne pas recevoir de réponse. Les parties intéressées doivent communiquer par écrit directement avec l'agent responsable désigné par la CCC. AMC ne répondra à aucune demande relative à cet appel d'intérêt.

7.3 Date de soumission des réponses

Les réponses à cet appel d'intérêt doivent être envoyées par courrier électronique au bids@ccc.ca au plus tard le **23 mars 2020 à 14 h, heure normale de l'Est (HNE)**. Un courrier électronique sera renvoyé au répondant pour accuser réception de la réponse à l'appel d'intérêt.

7.4 Traitement des réponses à l'appel d'intérêt

Le traitement de la réception et de l'examen des réponses à l'appel d'intérêt sera effectué comme suit :

- les réponses et les révisions communiquées oralement ou par téléphone ne seront pas prises en considération;
- les réponses reçues après la date et l'heure de clôture spécifiée pour l'appel d'intérêt peuvent ne pas être prises en compte parce que le calendrier ne prévoit pas suffisamment de temps pour leur examen;
- le gouvernement du Canada ne sera en aucun cas responsable envers toute partie qui fournit une réponse au présent appel d'intérêt. L'État se réserve le droit de négocier avec les fournisseurs pour tout marché public.
- Les documents peuvent être soumis dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.